

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 24 NOVEMBRE 2025, À 18 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Stéphane Gamache

Les conseillers : Poste 1 : Mathieu Blanchette,
maire-suppléant
Poste 2 : Harold Mercier
Poste 3 : Gilles Bernatchez
Poste 4 : André Morin
Poste 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste 6 : André Minville

Et :

Le directeur général
et greffier : Daniel Fournier

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, monsieur Stéphane Gamache, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, monsieur Stéphane Gamache, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. OFFRE DE MADAME GENEVIÈVE POULIN – LGP.
4. ÉCLAIRAGE DU NOUVEAU TERRAIN DE JEUX.
5. PAIEMENT DE LA FACTURE 042851 DE RÉFRIGÉRATION GASPÉSIE.
6. SOUMISSION POUR L'ACQUISITION D'UN MOTEUR ET D'UNE POMPE POUR LE PUITS NUMMÉRO 3.
7. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 8.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 12-252 – ABRIS D'HIVER ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT.
8. PÉRIODE DE QUESTIONS.
9. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout du point 7A - EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

3. RÉSOLUTION 25-144- OFFRE DE MADAME GENEVIÈVE POULIN - LGP.

CONSIDÉRANT l'offre de service de madame Geneviève Poulin de la firme LGP pour des travaux d'analyses du contexte socio-économique de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE cette offre s'élève à 5 500 \$, plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de service de madame Geneviève Poulin de la firme LGP pour un montant de 5 500 \$, plus taxes applicables.

4. RÉSOLUTION 25-145 - ÉCLAIRAGE DU NOUVEAU TERRAIN DE JEUX.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'achat et l'installation d'un système d'éclairage pour le nouveau terrain de jeux, à savoir :

- Le Groupe Ohméra : 45 782,46 \$ plus taxes applicables
- Luxtec : 19 445,09 \$ plus taxes applicables
- Plomberie Électricité Fitzpatrick inc. : 20 730,00 \$ \$ + taxes applicables
- Steeves Laliberté et fils Électrique inc. : 20 350,00 \$ plus taxes applicables

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de la firme Steeves Laliberté et fils Électrique inc. au montant de 20 350,00 \$ plus taxes applicables.

5. RÉSOLUTION 25-146 - PAIEMENT DE LA FACTURE 042851 DE RÉFRIGÉRATION GASPÉSIE.

CONSIDÉRANT la facture 042851 de Réfrigération Gaspésie inc. au montant de 5 019,40 \$ pour l'achat de réfrigérant et le dépôt pour 2 cylindres de réfrigérant.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMENT RÉSOLU

QU'authorisation de paiement de la facture 042851 de Réfrigération Gaspésie inc. au montant de 5 019,40 \$, plus taxes applicables, soit un montant total de 5 711,06 \$, soit et est donnée.

6. RÉSOLUTION 25-147 – SOUMISSION POUR L'ACQUISITION D'UN MOTEUR ET D'UNE POMPE POUR LE PUITS NUMÉRO 3.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'acquisition d'un moteur et d'une pompe pour le puits numéro 3, à savoir :

- Groupe Voyer : 6 568,08 \$ plus taxes applicables
- Atlantis pompe : 7 254,00 \$ plus taxes applicables

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MORIN
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville accepte la soumission du Groupe Voyer pour l'acquisition d'un moteur et d'une pompe pour le puits numéro 3 au coût de 6 568,08 \$ plus taxes applicables.

7. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 25-425 – RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 8.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 12-352 – ABRIS D'HIVER.

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, monsieur André Morin, qu'il présentera lors d'une assemblée ultérieure un règlement modifiant l'article 8.2 du règlement de zonage 12-352 de la Ville de Murdochville.

Le projet de règlement 25-425 – RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 8.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 12-352 DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE – est déposé auprès des membres du Conseil.

7A. RÉSOLUTION 25-148 – EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT QU' une offre d'emploi fut publié pour l'embauche d'un employé saisonnier pour le service des Travaux publics.

CONSIDÉRANT les candidatures déposées et l'analyse de celles-ci par le directeur du service des Travaux publics, monsieur Alcide Richard, et le directeur général et greffier, monsieur Daniel Fournier.

CONSIDÉRANT

les recommandations du directeur du service des Travaux publics, monsieur Alcide Richard, et du directeur général et greffier, monsieur Daniel Fournier.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMENTÉMMENT RÉSOLU

QUE monsieur Daniel Boissonneault soit et est engagé à titre d'employé saisonnier au service des Travaux publics.

QUE les conditions de travail de monsieur Boissonneault soient et sont celles prévues à la convention collective des employé(e)s de la Ville de Murdochville.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est posée.

9. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à 19 h 25.

Stéphane Gamache
Maire

Daniel Fournier
Directeur général
et greffier